



BEAUX-ARTS

JOURNAL DE MONACO

PROGRÈS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

| ABONNEMENTS : | |
|---------------------------------|-----------|
| UN AN. | 12 francs |
| SIX MOIS | 6 » |
| TROIS MOIS. | 3 » |
| ÉTRANGER frais de poste en sus. | |

POUR TOUT CE QUI CONCERNE
LA RÉDACTION ET L'ADMINISTRATION DU JOURNAL
S'adresser, *franco*, à M. EUSÈBE LUCAS, Rédacteur-
en chef et Gérant, à Monaco (Principauté).

| | |
|-----------------------|-------------------|
| ANNONCES. | 25 cent. la ligne |
| RÉCLAMES. | 50 » » |
| FAITS MONACO. | 4 franc » |

(UN NUMÉRO : 25 CENTIMES.)

Monaco, le 27 Mars 1859.

Un fait plus significatif à lui seul que toutes les assertions, que toutes les réfutations ayant trait à la question de Menton et Roquebrune, et qui suffirait à lui seul à établir combien nous sommes dans le vrai en protestant contre le prétendu désir d'annexion de la population mentonnaise au Piémont, c'est son impassibilité en présence de l'agitation qui règne dans les États-Sardes; c'est la neutralité qu'elle garde vis-à-vis d'une organisation défensive à laquelle tout homme attaché à ce pays s'empresse de concourir; c'est enfin son silence en face d'un appel au patriotisme qui retentit de toutes parts, et auquel la gravité des circonstances assure la sympathie de ceux même qui n'ont avec lui que des relations d'idées.

Tandis que les nationaux expatriés regagnent leurs frontières, que diverses défections s'opèrent sur des points éloignés de l'Italie, en faveur d'une cause dont le Piémont semble porter le drapeau; tandis que des intérêts sérieux s'oublent, se sacrifient pour une espérance indirecte, Menton, qui est elle-même l'une des étapes de cette croisade, reste immobile, indifférente, n'ayant pas la pensée de s'imposer le moindre contingent pour l'offrir au roi de Sardaigne, et ne s'appêtant nullement à répondre par une manifestation affirmative, si la question d'une conscription ou d'une inscription maritime lui était posée.

Que signifient donc tous ces bruits chaque jour répandus, les notes diverses émanées de sources soi-disant authentiques, et constatant un désir *unanime* d'annexion? Disons-nous la vérité en affirmant que moins forts ou moins habiles qu'à l'époque où les promoteurs de cette idée parvinrent à recueillir quatre cents et quelques signatures en faveur d'une neutralité provisoire, les meneurs d'aujourd'hui manifestent leur impuissance par cette Adresse au roi, maladroitement enregistrée et publiée par leurs soins, dans laquelle, sur dix-huit gardes nationaux signataires, nous avons compté cinq salariés par le conseil révolutionnaire de la ville, et sept étrangers, français, lombards et sardes, en partie également salariés?

S'il est vrai que Menton veuille être sarde, qu'elle marche, l'occasion est belle; qu'elle enrôle sa jeunesse, qu'elle paie les premiers frais de sa naturalisation nouvelle; qu'elle se soumette d'abord à la conscription; la situation actuelle en fait autant un honneur qu'un devoir à tout sujet piémontais? — Qu'attend-elle donc?.....

On ne se fait pas apostat de gaieté de cœur. On n'abandonne pas ainsi sa nationalité, l'indépendance et les privilèges qui y sont attachés. Chaque peuple a l'estime de soi-même; les liens qui constituent son individualité sont souvent d'autant plus solides qu'ils sont plus étroits, et Menton le sent elle-même, puis qu'entraînée peu-à-peu et comme à son insu sur le bord d'un abîme, elle n'a jamais cru qu'elle y pour-

rait tomber. Ses convictions, dans cet ordre d'idées, lui viennent de l'honneur et de la raison, c'est-à-dire de sa nationalité, et des droits qui en découlent.

Seulement, il faut qu'elle y songe, aujourd'hui surtout de cette nationalité et de ces droits, elle a fait comme de son passé de dix années, une erreur que la longanimité du Prince Charles III seul pallie. En présence des événements qui se font pressentir avec une gravité équivalente pour elle dans l'ordre diplomatique comme dans l'ordre politique; privilèges et indépendance, tout ce qu'elle tient de son titre de ville faisant partie de la Principauté de Monaco, jusqu'aux bénéfices d'une patience qu'on la pousse subrepticement à méconnaître, tout est exposé, compromis par elle. Et, si elle devait laisser parler encore, comme on le fait depuis quelque temps, en faveur de l'aliénation qui la menace, l'intérêt général de la tranquillité et de l'ordre européens, la nécessité d'écarter désormais tout élément même minime d'une violation des principes qui les établissent, attireraient nécessairement un instant d'attention sur elle. Trouverait-elle alors le Prince pour la défendre, ou le Piémont pour lui imposer ses lois?....

Qu'elle y songe donc; car sa confiance dans l'esprit loyal de Charles III — nous le lui avons dit déjà — donne à l'imprévoyance de sa conduite tout le caractère de la témérité d'un abus; elle peut devenir une arme qui l'en sépare brusquement un jour, et l'expose à toutes les charges d'un état qu'elle gêne tout en servant de point de mire à son ambition.

C'est sur la fermeté patiente et toute chevaleresque de Charles III que repose l'édifice de la neutralité mentonnaise dont le prétexte sert d'autres vues; en se l'aliénant, il devient en butte à la logique impitoyable de la politique, il se compromet, il se perd. — Entre la bienveillance qui l'a jusqu'ici protégé, les calculs intéressés qui l'exposent et les événements qui le menacent; entre le droit et l'injustice, la loyauté et l'astuce, l'indépendance et l'aliénation, il faut savoir choisir.

Revue de la Principauté

Dévastation du Cap-Martin—Monaco—Menton
M. Arthur Berryer — L'avenir.

Le Cap-Martin que la commune de Roquebrune a illicitement concédé à une compagnie industrielle représentée par M. Mouchy (a), est aujourd'hui le théâtre d'une dévastation qui rappelle tous les exploits de la bande noire.

Si l'on a regretté en France la destruction des anciens fiefs féodaux, si l'on a maudit le vandalisme qui a converti de vieux et poétiques souvenirs en matériaux stériles, on doit, à coup sûr, déplorer un dol qui, s'appuyant sur une convention frauduleuse et simulant un but qui le pallie, va faire peu-à-peu disparaître le riche boisage de ce magnifique plateau. Déjà dévasté en 92, le Cap-Martin avait vu des plantations diverses recouvrir les plaies faites à cette époque à son sol. Des pins de toute espèce, de magnifiques chênes verts, de jeunes oliviers d'un excellent rapport, y étendent jusqu'à la mer leurs pépinières vigoureuses. Toutes ces essences diverses, qui ont déjà acquis un développement de soixante années, sont menacées de disparaître, et commencent, sous la fallacieuse promesse faite par M. Mouchy aux évêques de Nice et de Gênes de restaurer un couvent, à servir d'aliment à un four à chaux dont environ trois mètres carrés de fondations prétextent l'activité.

En vérité, un tel acte dans de telles conditions et sur un terrain appartenant à autrui, constitue un de ces pillages dont on n'a plus d'exemple aujourd'hui. — Il est triste d'avoir à en rattacher le délit à des fomentations assez coupables déjà par elles-mêmes.

Cette déprédation excite l'indignation de tous les touristes qui visitent en ce moment la Principauté.

De ces derniers, le nombre augmente chaque jour. — A Monaco, toutes les maisons disponibles sont louées; on sollicite de toutes parts l'achèvement du bel établissement de Bains de mer à qui sa position sur une plage merveilleuse, dans ce pays tout exceptionnel, ne permet pas de rivaux. Des familles s'établissent partout en vue d'y passer l'été. — On en compte en ce mo-

(a) Le Cap-Martin est une propriété particulière du Prince de Monaco, ainsi qu'il résulte d'un acte passé par devant le notaire Bottini.

ment soixante à Menton, russes, anglaises, françaises, etc. La Principauté possède déjà toutes les ressources des grands centres; des ministres protestants, vaudois, des hommes d'art. Un médecin homœopathe, M. Arthur Berryer, s'y fait une grande clientèle. Ses nombreuses cures justifient de l'enthousiasme de ses malades, et son merveilleux talent de diagnostic, son habileté médicale, son esprit, ses manières lui établissent une réputation chaque jour plus solide et plus étendue. Quelque temps encore, et le pays dégagé des obstacles inhérents à tout essor, et convaincu de l'utilité d'une solidarité complète des intérêts divers qu'on pousse Menton à sacrifier sans retour, marchera dans une voie féconde et assurée.

STATISTIQUE. — Le directeur du bureau statistique de Berlin fournit les curieux renseignements que voici : On estime que la population de toute la terre est de 1,288,000,000 habitants, savoir : l'Europe, 472,000,000 ; l'Asie, 733,000,000 ; l'Afrique 200,000,000 ; l'Amérique 39,000,000, et l'Australie, 2,000,000. La population de l'Europe se subdivise ainsi : la Russie contient 62,000,000 d'habitants; les Etats autrichiens, 36,398,620 ; la France, 36,039,364 ; la Grande-Bretagne et l'Irlande, 27,488,833 ; la Prusse 17,089,407 ; la Turquie, 18,750,000 ; l'Espagne, 15,518,000 ; les Deux-Siciles, 8,616,922 ; la Suède et la Norvège, 5,072,820 ; la Sardaigne, 4,976,034 ; la Belgique, 4,607,066 ; la Bavière, 4,547,239 ; les Pays-Bas, 3,487,517 ; le Portugal, 3,474,199 les Etats du pape, 3,100,000 ; la Suisse, 2,494,500 ; le Danemark, 2,468,648. En Asie, l'empire de la Chine contient 400,000,000 d'habitants : les Indes orientales, 474,000,000 ; l'Archipel indien, 80,000,000 ; le Japon, 35,000,000 ; l'Indoustan et la Turquie d'Asie, chacun 15,000,000.

En Amérique, on calcule que les Etats-Unis contiennent 23,191,876 habitants; le Brésil, 7,667,800 ; le Mexique, 7,661,520. Parmi les diverses nations de terre, il y a 335 millions de chrétiens, dont 370 millions sont catholiques, 89 millions de protestants et 76 millions de l'Eglise grecque. Le nombre des juifs est de 5 millions ; de ce nombre 2,899,750 sont en Europe, savoir : 1,250,000 dans la Russie d'Europe, 853,304 en Autriche, 234,248 en Prusse, 192,176 dans d'autres parties de l'Allemagne, 62,470 dans les Pays-Bas, 33,953 en Italie, 73,995 en France, 36,000 dans la Grande-Bretagne et 70,000 en Turquie. On estime à 600 millions le nombre de ceux qui professent les diverses religions de l'Asie, les mahométans à 100 millions, et les païens (les Gentils proprement dits) à 200 millions.

Rossini se fait bâtir une villa à Passy ; il y a deux jours a eu lieu la solennité de la pose de la première pierre ; le célèbre maestro a placé lui-même dans les fondations une inscription ainsi conçue : « Joachino Rossini a posé la première pierre de cette villa le 10 mars 1859. » Une médaille frappée en son honneur, à l'occa-

sion de son *Stabat*, a été renfermée avec l'inscription.

Pour terminer cette petite fête, M^{me} Rossini a planté un rosier tout entouré de faveurs comme un arbre de mai, et maintenant la promenade du Ranelagh va voir s'élever une aimable habitation qui restera une maison historique : *La maison de Rossini*.

* *

M^{me} Ristori est arrivée à Paris dernièrement. Elle amène, outre sa famille et sa troupe, M^{me} Santoni, une des meilleures actrices de l'Italie, qui consent à se placer en second à côté de la grande tragédienne.

Un frère de M^{me} Ristori va partir pour le Piémont et s'enrôler sous le drapeau de Garibaldi.

Le fils du célèbre chanteur Tamburini est parti également pour aller prendre service dans l'armée sarde.

BULLETIN D'ITALIE

L'avocat Vincenzo Salvagioni vient de publier à Florence une brochure intitulée : *Della indipendenza d'Italia*, dans laquelle, avec son éloquence habituelle et une grande élévation de pensées, il développe la thèse que l'organisation de l'indépendance italienne est nécessaire à l'équilibre de l'Europe.

Jusqu'à présent la police toscane n'a rien fait pour empêcher la distribution de cette brochure qui aura sans doute un grand retentissement dans toute l'Italie.

* *

Il n'est bruit à Florence que de la découverte d'un tableau de Raphaël, la *Madona di Loretto* qu'on ne connaissait que par quelques copies, dont une, dit-on, se trouve au Louvre. L'authenticité de cette toile précieuse paraît avoir été reconnue par l'académie de St-Luc à Rome.

* *

ROME. — Les fêtes aristocratiques ont été nombreuses cette année, pendant le carnaval. Elles ont commencé par une fête au profit des pauvres, donnée par souscription, au palais Braschi, où tous les étrangers de distinction et les notables du pays se sont rencontrés. Il y a eu un concert suivi d'un bal qui s'est prolongé jusqu'au matin.

* *

Le neveu du roi d'Abyssinie est arrivé avec son confesseur à Rome et a remis à Sa Sainteté la profession de foi catholique de son oncle. Ce personnage part dans quelques jours pour Paris.

* *

NAPLES. — Il n'y a plus à douter du triste

état de la santé du roi. Sur les instances réitérées de son entourage, auquel un moine du couvent de St-Pasquale a dû joindre les siennes, S. M. a été transportée avec mille précautions de Bari à Naples, où à la suite d'une consultation de chirurgiens, elle a été opérée d'une tumeur à la cuisse. L'opération a réussi, mais deux autres tumeurs se présentent. Le roi n'a reçu que son frère, le comte d'Aquila.

*
**

M. le marquis Antonini, ambassadeur du roi de Naples, est en ce moment à Paris.

*
**

PAVIE. — On écrit de Pavie que le rédacteur autrichien de la *Gazette de Pavie*, Ripamonti Carpano a été assassiné sur la voie publique.

Tribunal Criminel de Monaco

Audiences des 22, 23 et 24 mars 1859.

Nous avons eu l'occasion d'entretenir plusieurs fois nos lecteurs de la tentative faite à Monaco le 4 février dernier en bande armée.

Les événements présents et la situation du pays donnaient à cette affaire un caractère d'une gravité toute particulière. Aussi, dès le 22 au matin, une foule considérable occupait la salle d'audience et stationnait aux abords du Palais de Justice. Parmi elle se trouvait un certain nombre de personnes venues de Menton et la plupart des individus élargis antérieurement. L'affluence n'a pas cessé de se produire pendant les trois journées des débats. On remarquait aux places réservées M. le Général sarde Serra, Lieutenant du Prince, et M. Pique, Vice-Consul de France.

Le Tribunal criminel, présidé par M. le baron Imberty, était composé de huit juges. Le siège du Ministère public était occupé par M. le chevalier de Castellet, Avocat-Général.

Huit individus se trouvaient au banc des accusés : Dominique Manera, Barthélemy Barbera, Jean-Baptiste Barbera, Jean Vanini, Joseph Siri, Jean Siri, Dominique Tortarolo et Jean Tortarolo.

Les pièces de conviction figuraient au procès.

Le cadre restreint de ce journal ne nous permettant pas de donner tous les détails des débats, voici le sommaire :

22 Mars. — Sur l'ordre du Président, le Greffier en Chef donne lecture de l'acte d'accusation, duquel il résulte que les prévenus sont accusés d'une tentative d'actes de violence, de dégâts et de destruction, en bande et à force ouverte.

Après le résumé fait par le Président, et l'exposé des motifs de l'accusation par l'Avocat-Général, il est procédé successivement à l'interrogatoire des accusés. L'audition des vingt et un témoins à charge et des deux à décharge commence ensuite et dure jusqu'à 4 heures, après quoi la séance est levée et renvoyée au lendemain à onze heures.

23 Mars. — L'audition des témoins continue. L'Avocat-Général développe ensuite les moyens de l'accusation et expose dans un réquisitoire remarquable les dangers que le pays eut certainement courus sans l'intervention énergique et spontanée de la Garde Nationale contre les bandes armées. Il conclut quant à Manera et Barthélemy Barbera, père, à la peine de cinq ans de réclusion et trois cents francs d'amende chèque; quant à Jean-Baptiste Barbera, fils, à la peine de trois ans de réclusion; quant à Jean Vanini, à un an d'emprisonnement, et quant aux quatre autres, à six mois d'emprisonnement.

Après ce réquisitoire, M. l'Avocat Baudoin, du barreau de Nice, défendant les principaux accusés, Dominique Manera, Barthélemy et Jean-Baptiste Barbera, soutient avec talent et habileté que les faits incriminés ne constituent pas une tentative manifestée par des actes extérieurs et suivie d'un commencement d'exécution, mais seulement des actes préparatoires non punissables par les lois pénales.

M. l'avocat Corradi, du barreau de San-Remo, défenseur des autres accusés, par une plaidoirie facile et chaleureuse, avec une éloquence entraînant, s'attache à démontrer que ses clients n'ont pris aucune part à la dite tentative et demande leur acquittement.

24 Mars. — Après une réplique de l'Avocat-Général et la réponse des défenseurs, les accusés ayant déclaré n'avoir rien à ajouter, les débats sont clos et le Tribunal se retire en Chambre de Conseil pour délibérer.

Après trois heures et demie de délibération, les Juges rentrent en séance; les accusés sont ramenés et le Président prononce l'arrêt, par lequel le Tribunal déclare que les faits dont Manera et Barbera père sont reconnus coupables, constituent une tentative manifestée par des actes extérieurs et suivie d'un commencement d'exécution qui n'a manqué son effet que par des causes indépendantes de leur volonté, en admettant toutefois en leur faveur des circonstances atténuantes. En conséquence les dits Manera et Barbera père sont condamnés à deux années d'emprisonnement et deux cents francs d'amende. A l'égard de Jean Baptiste Barbera, le Tribunal reconnaît qu'il a pris part à la dite tentative, mais qu'il y a lieu de croire qu'il a été entraîné par son père et admet également en sa faveur des circonstances atténuantes; en conséquence, il le condamne à six mois d'emprisonnement.

Les autres accusés sont acquittés et le Tribunal leur réserve, sur leur demande, toute action en dommages et intérêts contre qui de droit. Ils sont mis immédiatement en liberté.

La Séance est levée à cinq heures.

Les débats de cette affaire ont été conduits

par M. le Président Imberty avec une impartialité et une perspicacité, auxquelles la nombreuse assistance a rendu justice.

L'on assure que les condamnés, qui ont trois jours pour se pourvoir en révision, n'useront pas de cette faculté et qu'ils ont adressé un recours en grâce à Son Altesse le Prince.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que deux des juges faisant partie du Tribunal Criminel dans l'affaire dont nous rendons compte ci-dessus, et ayant leur domicile ainsi que leur famille à Menton, ont reçu de la part du Commissaire de police, à leur retour dans cette ville, l'ordre de la quitter sans délai, et ont dû chercher un gîte pour passer la nuit, l'heure avancée ne leur permettant pas de regagner Monaco où l'un d'eux arrive à l'instant!

Nous ne pourrions croire à de tels faits si nous n'avions vu nous-mêmes l'une des honorables personnes qui en sont la victime.

Tout commentaire est superflu; nous nous bornons simplement à signaler de pareils actes que l'opinion publique se chargera de flétrir.

Nous reviendrons sur ces faits inouis.

E. LUCAS Rédacteur-Gérant

Le 1^{er} numéro d'un nouveau Journal : *Le Monde Thermal* vient de paraître. Cette publication, hebdomadaire l'été, bi-hebdomadaire l'hiver, promet d'être intéressante, et paraît être en garde contre le danger de tourner à la pharmacopée. Nous lui souhaitons du succès.

Le Gaulois est désormais la feuille à la mode. Chacun de ses numéros lui conquiert des sympathies nouvelles. Avant peu le sceptre de la critique aura passé dans ses mains. Le dernier numéro qui nous arrive contient des études philosophiques et artistiques, des comptes rendus fort intéressants, des poésies, des anecdotes charmantes et le numéro hebdomadaire de sa galerie biographique, une délicieuse tête de Judith Ferreyra. — On ne jugera bientôt plus ici que par *le Gaulois*; nous en prévenons les bureaux de la rue de Hanovre, 17.

En vente chez Madame Cendrier, Editeur de musique du CONSERVATOIRE, 11, faubourg Poissonnière, Paris, et chez M. J. Ferrara, Quai Masséna, 43, Nice.

SALTARELLE

pour flûte avec accompagnement de Piano

PAR

EUSÈBE LUCAS

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 18 au 24 Mars 1859.

ST-RAPHEL, b. *Conception*, c. Bensa A., vin.
 ST-TROPEZ, b. *St-Joseph*, c. Delpiano J., vin.
 MENTON, b. *N.D. du B. Conseil*, c. Gautier, m.
 GÈNES, b. *St-Antoine*, c. Bonna Lazare, m. d.
 VOLTRI, b. *St-Maurice*, c. Acquarone, m. d.
 NICE, b. *Caroubier*, c. Gioan A. march. div.
 NICE, b. *Conception*, c. Benvenuto, m. d.
 CAPRAJA, b. *Alma*, c. Maillot, m. d.
 CETTE, b. *Annonciation*, c. Vincens N. vin.
 NICE, b. *St-Joseph*, c. Palmaro, m. d.
 ST-TROPEZ, b. *Miséricorde*, c. Vincens J. vin.
 MARSEILLE, b. *Miette Fanny*, c. Corrax, m. d.
 NICE, b. *St-Joseph*, c. Delpiano, J. m. d.

Départs du 18 au 24 Mars.

BORDIGHERA, b. *Conception*, c. Bensa A. vin.
 MARSEILLE, b. *N.D. du B. Conseil*, c. Gautier m.
 NICE, b. *St-Antoine*, c. Bonna Lazare, m. d.
 ANTIBES, b. *St-Maurice*, c. Acquarone, m. d.
 MENTON, b. *Caroubier*, c. Gioan Ant. m. d.
 ID., b. *Conception*, c. Benvenuto, m. d.
 GIBRALTAR, b. *Alma*, c. Maillot, m. d.
 MENTON, b. *Annonciation*, c. Vincent N. vin.
 ID., b. *St-Joseph*, c. Palmaro, m. d.
 VINTIMILLE, b. *Miséricorde*, c. Vincens J. vin.
 MENTON, b. *Miette Fanny*, c. Corrax, m. d.

AU BAZAR MENTONNAIS
Rue Saint-Michel, à Menton

ALBUM

du Comté de Nice et de la Principauté de Monaco

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

du 20 au 26 Mars 1859

| DATES | Thermom. Centigr. | | | ETAT atmos. |
|-------|-------------------|------|------|----------------|
| | 8 h. | 2 h. | 6 h. | |
| 20 | 12 2 | 13 4 | 12 « | Beau |
| 21 | 12 1 | 12 7 | 11 9 | id. |
| 22 | 13 8 | 14 » | 11 4 | id. |
| 23 | 13 » | 14 9 | 12 9 | id. |
| 24 | 14 » | 14 7 | 12 5 | id. |
| 25 | 14 4 | 14 9 | 11 « | id. |
| 26 | 15 » | 15 6 | 13 » | id. |

Imp. L. Péleraux à Monaco (Principauté)

JOURNAUX DE TOUS PAYS

SAISON D'HIVER

FÊTES, BALS, CONCERTS

BAINS DE MONACO

PRÈS NICE ENTRE GÈNES ET MARSEILLE

Le climat exceptionnel de Monaco, ses orangers, ses citronniers, ses palmiers, ses aloës en plein champ, sa proximité de la belle ville de Nice rendez-vous de la haute aristocratie en font un délicieux séjour.

OUVERTS TOUTE L'ANNÉE

Les Banques de Trente et Quarante et de Roulette sont posées en permanence de 11 heures du matin, à 11 heures du soir à un capital considérable, avec le demi refait seulement au 30 et 40 et un seul zéro à la Roulette ce qui donne un avantage de 50 0/10 sur Baden, Spa, Ems, etc.

Un orchestre d'artistes de Paris sous la direction de M. HERMANN se fait entendre deux fois par jours dans les salons de la place du Palais.

ITINÉRAIRE : Chemin de fer de Paris à Marseille ; de Marseille à Nice, par le bateau à vapeur tous les mercredi et samedi, ou par les Messageries impériales et générales deux départs par jour.

Tous les jours à 8 heures du matin départ de l'Omnibus de Nice à Monaco. — Retour à Nice le lendemain à 9 heures du matin. S'adresser aux Messageries Générales, Hôtel des Étrangers.

HOTEL DES ÉTRANGERS

TENU PAR

GAZIELLO ANGE

Cet hôtel, situé au bord de la mer, à deux pas de l'Établissement des Bains, offre à MM. les voyageurs les avantages d'une position merveilleusement abritée.

JARDINS D'ORANGERS ET DE CITRONNIERS

HOTEL ET RESTAURANT

DES BAINS

Tenu par **MARIUS BOYER**

Les voyageurs qui visitent la petite ville de Monaco, sont invités à descendre chez Marius Boyer, cuisinier français, chez lequel ils trouveront bonne table et des logements confortables. Inutile de dire que les égards, les prévenances et la modération des prix sont à l'ordre du jour au Restaurant des Bains tenu par Marius Boyer.

SAISON DE 1859

Salons de Lecture, Fêtes, Bals et Concerts

SAISON DE 1859

BAINS DE WILDUNGEN

Près Francfort-sur-Mein — même chemin de fer de Hombourg à Cassel (Hesse Electorale) station de Wabern.

Bains et Eaux minérales les plus remarquables de l'Europe contre les calculs, l'hépatite et la Phtysie.

Salons de Jeux de Roulette avec un quart de ZÉRO, de Pharaon, et de Trente et Quarante offrant un avantage de 75 0/10 sur les Banques de Hombourg et de Wiesbaden et de 175 0/10 sur celles de Bade, Spa, Ems, etc., etc.

Chasses et pêches sur quarante mille hectares.

OUVERTURE LE 1^{er} MAI

Restaurants et Hôtels de 1^{er} ordre tenus par un personnel venant de Paris. — Voitures confortables de l'Administration à chaque arrivée des trains de Wabern. — 4 départs journaliers de Francfort pour Wildungen à 7 fr. en 4 heures 1/2.